

FEDERATION D'ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU GOLFE DU MORBIHAN . FAPEGM

Bodad kevredigezhioù difennadeg endro ar Mor-Bihan

agrée au titre de la protection de l'environnement
blog : <http://environnement-golfe-morbihan.fapegm.blogspot.com>
57 rue Clisouet 56000 Vannes

Compte-rendu de la 60ème réunion, Palais des Arts à Vannes, le **samedi 24 janvier 2015** de 9h30 à 12h30

9ème ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE ANNUELLE

Le président ouvre l'assemblée générale annuelle à 9H40.

Il lit l'ordre du jour qui est adopté.

L'invitation à l'AG et l'ordre du jour ont été adressés aux membres de la fédération le 9 janvier 2015.

Validation de l'Assemblée Générale

Treize associations sont présentes dont douze membres actifs : A.D.S.E.L. à Locmariaquer (Alain Le Grézause), Amis des Chemins de Ronde (Marie-Armelle Echard, Anne Camus), Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Claude Provost, Yannick Guillemot), Amis du Parc Naturel Régional (Gérard Taine), Amis de la Réserve de Séné (Hélène Coqueret), Bretagne Vivante (membre associé, Jacques Serre), Défense de l'Aménagement Intercommunal et Régional A.D.A.I.R. (Françoise Prévost), Défense du pays de Surzur (Bernard Perse), Eau et Rivière de Bretagne (Henri Girard), Grains de sable (Laurent Labeyrie), Qualité de la vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc), Séné Nature et Environnement (Jean-François Drain), U.M.I.V.E.M. (Michel Chauvin).

Trois associations membres actifs ont donné pouvoir : Amis de Kervoyal (Marie Rolande Perron) aux Amis des Chemins de Ronde (Marie-Armelle Echard), La Bernache (Pierre de Saint Rapt) aux Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Yves Guyomar), AALLPA (Anicette Jacopin) à l'association Qualité de la Vie à Larmor-Baden (LF.Colboc).

Quinze (12+3) associations membres actifs ayant droit de vote sont donc présentes ou représentées sur les 23 associations membres actifs adhérentes de la fédération, soit 65 %.

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut délibérer valablement sur l'ordre du jour.

Rapport moral et d'activités par le Président

La FAPEGM, fondée le 2 décembre 2006, a huit ans d'existence. Voici le bilan de l'année 2014.

Fonctionnement de la Fédération :

La Fédération rassemble 24 associations membres, dont 23 membres actifs et un membre associé, sans changement par rapport à l'année 2013.

Le CA est passé de 10 membres à 9 à la suite de la démission de Velomotive représentée par James Boucher :

Association ADAIR, représentée par Françoise Prévost,
Association des Amis du Golfe, représentée par Jean-Yves Guyomar,
Association des Amis du Parc Naturel Régional, représentée par Gérard Taine,
Association des Amis de la Réserve Naturelle de Séné, représentée par Hélène Coqueret,
Association des Amis des Chemins de Ronde du Morbihan, représentée par Anne Camus,
Association Bretagne Vivante, représentée par Jacques Serre,
Association pour la Défense du Pays de Surzur, représentée par Lucien Schaeffer,
Association Eau et Rivières de Bretagne, représentée par Henri Girard,
Association Qualité de la Vie à Larmor Baden, représentée par Louis-François Colboc.

D'après les statuts, art 8, les membres du CA sont élus par l'AG pour 4 ans et renouvelés par moitié tous les 2 ans. Le mandat des membres élus en 2011 arrive donc à expiration en 2015 : ADAIR (Françoise Prévost), Amis des Chemins de Ronde (Anne Camus) et Qualité de la Vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc). Des élections pour assurer le renouvellement du CA auront lieu tout à l'heure.

Le Bureau de la Fédération, élu par le CA, est ainsi composé :

Président : Henri Girard Secrétaire : Anne Camus Trésorier : Louis-François Colboc

Réunions générales : la Fédération a tenu depuis la précédente AG du 18 janvier 2014 sept réunions qui d'après nos statuts ont valeur d'Assemblées Générales ordinaires, celle d'aujourd'hui étant l'Assemblée générale statutaire annuelle : les 1er mars, 5 avril, 17 mai, 13 septembre, 25 octobre, 6 décembre 2014 et 24 janvier 2015.

Le CA s'est réuni 7 fois : les 10 février, 24 mars, 24 juin, 3 septembre, 21 octobre, 25 novembre 2014, et 8 janvier 2015.

Réunions thématiques :

Durant l'année écoulée ont été abordés les thèmes suivants :

- * 13 septembre : La gestion des déchets au plan national et départemental, par Gilbert Jeffredo.
- * 25 octobre : L'évolution de la presqu'île de Rhuys durant les 50 dernières années, par Guy Toureaux.

Communication

- Le blog de la FAPEGM (<http://environnement-golfe-morbihan-fapegm.blogspot.com>) fonctionne sous la responsabilité de LF. Colboc. Nous avons progressé cette année en l'alimentant plus souvent, en moyenne une fois par mois. Le nombre de connexions accuse une remontée. De 8500 en 2012, il était tombé à 3766 en 2013. Il est revenu à 6213 en 2014.
- La diffusion par internet d'extraits numérisés de journaux sur des sujets environnementaux, par J.Y. Guyomar, continue fidèlement et avec succès à une cadence au moins bi-mensuelle.

Agrément de la FAPEGM

La FAPEGM a été agréée le 7 octobre 2010 par le Préfet au titre de la protection de l'environnement. L'agrément a été renouvelé le 9 avril 2014. La demande d'habilitation, déposée le 24 juin 2013 avec la demande de renouvellement de l'agrément, est toujours en cours. Elle sera rappelée auprès de la préfecture.

Interventions principales de la fédération :

- Intervention auprès des Amis des Chemins de Ronde, ACR, devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes et le Conseil d'Etat :
PLU de Baden et base nautique de Toulindac : la commune de Baden s'était pourvue le 7 07 13 au Conseil d'Etat contre les ACR soutenus par la FAPEGM, pour faire casser le jugement de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 28 06 13 qui avait annulé certains zonages constructibles abusifs du PLU, en particulier à la base nautique de Toulindac. La FAPEGM était en intervention auprès des ACR devant la CAA de Nantes depuis le 11 01 2013. Le 11 06 14 le Conseil d'Etat a débouté la commune de Baden. Le projet de construction sur le site remarquable n'est plus possible.
- Participation à la manifestation de solidarité à Nantes le 22 février contre le projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.
- La FAPEGM avait agi en 2013 en s'opposant au projet d'un Port à sec à Bois Bas, Baden, formulé par la Cie des Ports du Morbihan, ex-Sagemor. Un collectif de 8 associations, animé par la fédération, avait adressé une lettre au président du groupe Activités nautiques du SMVM, puis au Préfet. En début 2014 la FAPEGM a posé une question publique aux 3 listes candidates aux élections municipales sur leur position vis à vis du projet de Port à sec. Au début de janvier la Cie des Ports a proposé publiquement un projet réduit à une aire de stockage de bateaux (voir le débat général plus loin).

- SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel : une étude critique constructive de l'« État des lieux » a été réalisée par un groupe de la FAPEGM et d'Eau et Rivières et adressée le 3 mars à la CLE du SAGE.
- Le raid pédestre « Ultra marin » autour du Golfe du Morbihan a été surveillé de près par la FAPEGM, en particulier la marche nordique utilisatrice de bâtons à pointe. Ce raid, qui a réuni plus de 4000 personnes, est annuel. Il s'ajoute à de nombreuses autres manifestations sportives qui utilisent le sentier côtier, sans compter le succès croissant des randonneurs en toute saison. La FAPEGM s'inquiète de l'impact de cette fréquentation croissante sur l'état de ce sentier, surtout en certains endroits fragiles. Elle demandera un recensement de cette fréquentation.
- Plusieurs membres de la FAPEGM ayant alerté la FAPEGM sur les nuisances sonores sur le Golfe provoqués par les fréquents survols d'hélicoptères, la fédération a contacté la section locale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, en charge de Natura 2000. L'ONCFS a renvoyé au SMVM. La fédération reste en veille. Elle proposera au futur SMVM d'intégrer le problème.
- La FAPEGM a participé par un stand le 6 septembre au Forum des Associations de Vannes qui regroupe quelque 600 associations. Elle a participé également pour la première fois au Forum des associations de Baden, d'où elle était bannie de même que les associations environnementales.
- La FAPEGM participe à la lutte contre la plante invasive Baccharis : elle a renouvelé le 25 octobre auprès de la ministre de l'écologie une demande d'arrêté d'interdiction formulée en 2012. La demande a été relayée par le député Hervé Pellois. Par ailleurs la fédération a adhéré au collectif associatif de lutte mené par l'association des Amis du site de Mesquer (Presqu'île de Guérande). Laurent Labeyrie (Grains de sable) demande qu'un suivi éclairé de l'éradication soit prévu, en particulier par un plan de gestion prévoyant l'installation de pâturages, réputés efficaces contre le retour du Baccharis.
- Les Amis du Golfe ont par leur action patiente et continue réussi à faire intégrer, sous l'égide de la FAPEGM, dans le texte du SMVM de 2006 un inventaire très complet des plages et criques du Golfe du Morbihan destiné à assurer leur sauvegarde. Jean-Claude Provost explique que cet inventaire va être repris sur de nouvelles bases et complété par les Amis du Golfe dans le cadre de la FAPEGM avec la collaboration active du service de la cartographie SIG de la DDTM.

Participation à des instances publiques : la FAPEGM a participé à de nombreuses instances.

- Commission des cultures marines : participation régulière au titre de la protection de l'environnement.
- SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel : participation à la Commission Locale de l'Eau, par notre représentant Jacques Serre, et aux 4 groupes thématiques préparatoires du SAGE, de nouveau réunis en décembre 2014-janvier 2015.
- Natura 2000 : participation aux réunions des groupes de pilotage « Golfe du Morbihan » et « Rivière de Pénerf ».
- SMVM : la FAPEGM participe régulièrement aux réunions des 5 groupes de travail, moins actifs en 2014 en raison des élections municipales : Qualité des eaux, Bio-diversité-Natura 2000, Activités nautiques, Cultures marines, Urbanisme et paysages.
- Révision du SCOT de Vannes agglomération : la FAPEGM, admise à titre consultatif, participe activement aux étapes par des contributions écrites : sur le Pré diagnostic le 04 06 2014, les Scénarios 2030 le 16 11 2014, et bientôt sur les Trames Vertes et Bleues à incorporer dans le Pré diagnostic.
- Conseil de Développement du Pays de Vannes : le Conseil a été renouvelé fortement. Il a accepté la participation de la FAPEGM le 10 octobre. Au nouveau CA du Conseil participent Eau et Rivières et Velomotive. La FAPEGM se portera candidate à la prochaine occasion.

- La FAPEGM répondant à une invitation, a adressé le 10 novembre à la Commission Permanente du Conseil maritime de Façade Nord Atlantique-Manche Ouest un Avis sur le Programme de Surveillance établi dans le cadre du Plan d'Action pour le Milieu Marin, PAMM. Le PAMM est le parallèle pour la mer du SDAGE pour la terre. Promu par une directive européenne, il a pour but de protéger le bon état écologique de la mer.

Prospective

- La fédération continuera à procurer à ses membres information, formation et aide mutuelle.
- Elle continuera à assurer, et si possible à accentuer, son action de veille environnementale et écologique.
- La FAPEGM continuera à appuyer le PNR, promulgué le 30 septembre 2014, pour que soit mis en œuvre un vrai développement durable, à la fois économique, social et environnemental.
- Elle continuera à participer aux consultations demandées par les organismes ci-dessus, en particulier le SAGE, la préparation de la nouvelle version du SMVM, le futur Conseil des Associations prévu par la Charte du PNR, le Syndicat mixte du Loc'h et du Sal, la préparation des SCOT de Vannes Aglo et de Rhuys, la consultation sur le nouveau SDAGE.
- La FAPEGM continuera à susciter des groupes inter-associatifs de travail destinés à analyser des projets territoriaux importants actuels, tels que la révision du SCOT de Vannes agglo et la révision du SMVM, de façon à donner un avis collectif mieux apprécié des responsables.
- La FAPEGM verra à participer si possible à la Conférence bretonne de l'Eau, installée le 8 décembre 2014.
- La FAPEGM demandera à participer au Collectif associatif régional en gestation au niveau de la Bretagne, sur l'instigation de Bretagne Vivante et Eau et Rivières.

Conclusion

La fédération est de plus en plus connue et reconnue. Elle développe fortement sa participation à des instances publiques. Elle intervient au tribunal administratif. Elle se doit de connaître tous événements environnementaux d'importance dans la région et de répondre aux besoins de ses associations membres. Actuellement cantonnée au secteur proche du Golfe, elle peut statutairement étendre son action sur tout le pays de Vannes et d'Auray. Ce sera réalisable lorsqu'elle étendra la localisation géographique de ses associations membres.

En tout cas pour soutenir son activité actuelle, la FAPEGM fera de plus en plus appel à ses associations membres volontaires.

La FAPEGM est de plus en plus sollicitée pour participer à des structures de consultation sous l'égide de l'Etat et des élus locaux. Le principe de l'obligation de concertation citoyenne en matière d'environnement est énoncé par la convention d'Aarhus (1992) et la Charte constitutionnelle de l'environnement (2005) : les citoyens doivent avoir accès au cours de la préparation et dans une certaine mesure à la conclusion des décisions. La qualité des décisions en sort meilleure.

Sauf exception nous constatons l'absence d'une réelle concertation dans le fonctionnement des structures qui nous sollicitent, ainsi que nous l'avons remarqué dans le rapport moral de l'an dernier. Certes ici où là des efforts réels d'amélioration sont menés par les autorités, mais restent inaboutis. Le dialogue fructueux prévu par les récentes lois n'a pas lieu.

Les progrès sont lents. Une éducation collective est à faire.

Le rapport moral et d'activités est adopté à l'unanimité.

Rapport financier

Le rapport financier est présenté par Louis-François Colboc.

L'exercice 2014 se solde par un excédent de 211,61 €. En dehors des dépenses récurrentes, la Fédération a fait face au coût d'impression du diagnostic réalisé en préliminaire de l'élaboration du SCOT de Vannes-Agglo pour la somme de 102,24 €.

Les exercices antérieurs avaient été grevés par le financement d'actions juridiques en accompagnement de Bretagne Vivante, de Grains de Sables contre le lotissement Charcot de Baden, le lotissement de St Avé en zone humide et le rejet des boues de dragage dans le Mor Braz devant St Gildas. Le solde de 613,13 € à la charge de la FAPEGM sur ces actions avait été avancé par Henri Girard. Cette somme de 613,13 € avait été inscrite dans la situation de trésorerie de 2013 en charge à payer et elle a été remboursée au cours de l'exercice 2014.

Ce remboursement explique la diminution de la trésorerie malgré le résultat de 211,61 € de l'exercice 2014.

La trésorerie au 31 décembre 2014 est de 623,28 € répartie entre la caisse (34,34 €), le compte courant CMB (121,77 €) et le compte sur livret (467,28 €).

Sauf imprévu, la situation de trésorerie devrait s'améliorer à fin 2015 permettant ainsi à la FAPEGM de retrouver des moyens d'action.

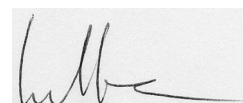
L'assemblée décide de maintenir inchangée pour 2015 la cotisation annuelle, soit 20 €.

Le tableau ci-dessous donne les détails des comptes financiers en 2014.

		FAPEGM			
	Compte	de	Résultats 2014		
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	
Charges			Produits		
Assurance MAIF 2014	104,97 €		Cotisations 2014 (1)	490,00 €	
Cotisation UADL	20,00 €		Intérêts sur livret 2013	8,82 €	
frais divers	102,24 €				
Cotisations irrécouvrables	60,00 €				
<small>2012: Vigie, Vélo motive, Séné Nature Env.</small>					
Résultat 2014	211,61 €				
TOTAL	498,82 €		TOTAL	498,82 €	
<small>(1) 23 assoc x 20 €, 1 assoc x 30 €</small>					
Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	
SITUATION DE		TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2014			
Emplois			Ressources		
Charges Comptabilisées d'avances			Résultat 2013		
			211,61 €		
Assurance MAIF 2015:			Résultats Antérieurs		
			536,64 €		
Produits à Recevoir			Produits sur exercices (1) Antérieurs (1)		
			20,00 €		
Assurance MAIF 2015:			Produits Comptabilisés d'avances(2)		
			20,00 €		
Produits à Recevoir			Charges à Payer		
			0,00 €		
Cotisations 2014: 40 €					
Amis du Passage, goffe clair					
Cotisations 2013: 20 €					
Amis du Passage					
Disponible					
			788,25 € TOTAL		
dont					
Caisse					
Compte Courant					
Livret CMB					
TOTAL			788,25 €		
<small>(1) Rudevert, Arz, 2012: 20 €</small>					
<small>(2) Rudevert, 2015: 20 €</small>					

Le rapport financier est adopté à l'unanimité

Le trésorier,
Louis-François Colboc



Elections au Conseil d'administration

Les associations membres du CA sont d'après l'art.8 des statuts élus pour 4 ans et renouvelés par moitié tous les 2 ans.

Le CA était composé de 10 membres lors de l'AG précédente, le 18 janvier 2014. Il a perdu un membre du fait de la démission en cours d'année de l'association Velomotive, représentée par James Boucher.

Les associations-membres élus en 2011 dont le mandat arrive à expiration en 2015 sont : ADAIR (Françoise Prévost), Amis des Chemins de Ronde (Anne Camus) et Qualité de la Vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc). Ces 3 membres sont de nouveau candidats à l'élection.

Le CA étant actuellement composé de 9 membres, le mandat des 6 autres membres arrivera à expiration en 2017 et sera soumis à élection. Le renouvellement du CA par moitié prévu par les statuts n'est pas assuré. Pour le bon fonctionnement statutaire du CA, l'Assemblée accepte qu'un ou deux membres dont le mandat expire en 2017 démissionnent dès aujourd'hui, et représentent immédiatement leur candidature.

L'association Eau et Rivières de Bretagne (Henri Girard) et l'association Les Amis du Golfe (représentée par Jean-Claude Provost) démissionnent et se représentent aussitôt.

Le nombre maximum de membres du CA étant de onze, le président invite de nouveaux candidats à se présenter. Aucun nouveau candidat ne se présentant, le président procède aux élections. Les 5 (3 + 2) associations candidates sont réélues à l'unanimité. Ce sont donc :

ADAIR, Amis des Chemins de Ronde, Amis du Golfe du Morbihan, Eau et Rivières de Bretagne, Qualité de la Vie à Larmor Baden. Leur mandat s'étend jusqu'en 2019.

En 2017 quatre mandats arriveront à expiration et seront soumis à élection : Amis du Parc Naturel Régional, Amis de la Réserve Naturelle de Séné, Bretagne Vivante, Défense du Pays de Surzur. L'équilibre statutaire du renouvellement du CA par moitié est rétabli.

Le nouveau CA est composé de 9 membres : ADAIR (représentée par Françoise Prévost), Amis des Chemins de Ronde (Anne Camus), Amis du Golfe du Morbihan (Jean-Yves Guyomar), Amis du Parc Naturel Régional (Gérard Taine), Amis de la Réserve Naturelle de Séné (Hélène Coqueret), Bretagne Vivante (Jacques Serre), Défense du Pays de Surzur (Lucien Schaeffer), Eau et Rivières de Bretagne (Henri Girard), Qualité de la Vie à Larmor Baden (Louis-François Colboc).

Débat général

Les interventions de l'Assemblée au long du rapport moral sont revenues dans le débat général. L'ensemble des débats est rassemblé ici.

Le devenir du site de la base nautique de Toulindac.

Marie-Armelle Echard rappelle la situation : cinq décisions de justice dont le Conseil d'Etat ont exprimé la réalité : l'inconstructibilité d'un site remarquable protégé par la loi littoral et donc l'annulation du POS de Baden à cet endroit. La ministre de l'écologie, récemment sollicitée par les maires locaux, a renvoyé le dossier au préfet.

Les juristes des DDTM de Bretagne estiment que les bâtiments des écoles de voile ne peuvent être construits dans la bande des 100m urbanisée (voir le 'Référentiel Loi Littoral', fascicule 3 : La bande des 100m, p28)

Les gestionnaires ne parlent pas de supprimer la base nautique actuelle, dont l'activité nécessite la proximité de la mer et qui utilise des structures provisoires, légères et démontables.

Vannes agglo, propriétaire du terrain, gestionnaire de la base nautique et donc responsable du projet annulé, cherche une solution en examinant le détail des textes.

Il est certain que le fonctionnement d'une structure d'éducation et de promotion de la voile est d'intérêt public, mais le respect général des lois est d'un niveau plus élevé du point de vue de l'intérêt public. Il serait certainement préférable que cette structure soit implantée en un lieu favorisé par les lois.

Par ailleurs existent sur le golfe de nombreuses écoles de voile modestes. Pourquoi ne pas favoriser une gestion éclatée pour les 4 écoles de voile gérées par Vannes agglo, à Séné, Larmor-Baden, Arradon et Baden-Kerdelan, au lieu de vouloir les concentrer à Kerdelan ?

Le Président de Vannes agglo, M. Le Bodo, parle d'un projet de substitution de taille plus modeste et répondant très partiellement à la demande (Ouest-France 24-25 01 2015). Peut-être est-ce le début du langage de la raison ? Le chemin à parcourir semble encore long.

Une aire de stockage de bateaux pour remplacer le projet de port à sec à Bois Bas (Baden). La Cie des Ports du Morbihan, qui a remplacé la Sagemor, a écouté la forte opposition qui s'était dressée en 2013 contre son projet de port à sec à Bois Bas, implanté en site non remarquable. Un collectif de 10 associations et le groupe de travail « Activités nautiques » du SMVM s'étaient insurgés. La Cie des Ports a réduit le projet à une aire de stockage de 100 bateaux sans structure bâtie et respectant les lois de protection de l'environnement. Sera-t-il viable financièrement ? Mise à part la question de la légitimité de décaisser le sol pour une mise à niveau avec le terre-plein existant, et la garantie de non-extension de la cale existante, le projet tel que présenté semble admissible écologiquement parlant. Mais quelle garantie a-t-on qu'il n'évoluera pas plus tard progressivement vers un port à sec ? Une enquête publique, qui ne semble pas obligatoire pour l'établissement d'une simple aire de stockage, pourrait utilement amener la transparence nécessaire pour prévenir une telle évolution.

Aucune nouvelle question n'étant abordée le président clôt l'Assemblée Générale annuelle statutaire et ouvre la réunion ordinaire de la FAPEGM.

Assemblée ordinaire de la FAPEGM

1. Le Compte rendu de la dernière assemblée ordinaire, le 7 décembre 2013, est approuvé à l'unanimité.

2. **Fixation des dates des prochaines réunions :**

L'assemblée décide de tenir 7 réunions durant l'année au lieu de 8, aux dates suivantes, le matin comme précédemment :

samedis 7 mars, 25 avril, 13 juin, 12 septembre, 17 octobre, 5 décembre et 23 janvier 2015 (AG annuelle).

3. Soutien à Bretagne Vivante dans la gestion de la Réserve naturelle d'Iroise. Le Parc naturel marin d'Iroise, qui assurait jusqu'ici en cogestion avec Bretagne Vivante le fonctionnement de la réserve naturelle d'Iroise créée par BV en 1976, est sur le point d'exclure BV de la gestion de cette réserve.

Cette décision injuste, soutenue par le président du Parc marin, Pierre Maille, soulève l'indignation des 'écologistes'. La FAPEGM a écrit une lettre de soutien fort à Bretagne Vivante, approuvée par l'assemblée.

4. Extraction des sables par les ostréiculteurs dans le Golfe.

Jean-Claude Provost rappelle à l'assemblée le problème de l'extraction non autorisée de sables dans le Golfe par les ostréiculteurs pour consolider le sol de leurs cultures. Une extraction inconsidérée détruit l'écologie des fonds marins. L'Administration limite l'autorisation d'extraction aux chenaux de navigation.

Les quantités extraites sont-elles suffisantes pour les besoins ? Jusqu'à quelle profondeur peut-on prélever ? Des études d'impact sont nécessaires. Les prélèvements sauvages sont à craindre. Les Amis du Golfe sont en veille.

Le président clôt la réunion et invite l'assemblée à participer au 'pot' d'amitié final.

Le président, Henri Girard

H. Girard

